

La Souverain

3

André GANTER

3bis. rue de Mulhouse

68790 MORSCHWILLER-le-BAS

☎ (89) 42 68 34

ASSOCIATION AMICALE

La Souverain

DES

ANCIENS ÉLÈVES

DU

COLLÈGE LIBRE

DE COLMAR

TROISIÈME BULLETIN

COLMAR

IMPRIMERIE J. B. JUNG & C^{ie}

1883

André GANTER
3 bis. rue de Mulhouse
68790 MORSCHWILLER-le-BAS
☎ (89) 42 68 34

BULLETIN N° 3.

ASSOCIATION AMICALE
DES
ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÈGE LIBRE
DE COLMAR

Réunion provisoire du 26 mars 1883.

(Extrait du registre des procès-verbaux.)

Quelques anciens élèves du Collège libre de Colmar, désireux de voir se reformer l'association amicale interrompue par les événements de 1870, ont adressé la circulaire suivante à environ 150 élèves dont l'adresse leur était connue :

« Monsieur,

« Un groupe d'anciens élèves du collège libre de Colmar (Gymnase catholique) ayant manifesté le désir de voir se reformer l'association amicale,

qui a suspendu ses réunions à la suite des événements de 1870, a décidé de provoquer une assemblée provisoire. Elle aura lieu à Colmar, à l'Hôtel des Deux-Clés le lundi, (de Pâques) 26 mars, à 11 heures et demie, et sera suivie d'un banquet qui sera servi à 1 heure. Le prix du couvert (vin ordinaire compris) est fixé à 6 *M.*

« Le Comité provisoire a l'honneur de vous inviter à y prendre part et il espère, Monsieur, que vous tiendrez à affirmer par votre présence de la sollicitude que vous ne sauriez manquer de porter à une Société qui ne se compose que des amis de votre jeunesse.

« Nous vous prions, en cas d'acceptation, de vouloir bien remplir l'adhésion ci-contre et la renvoyer avant le 20 mars à l'une des personnes suivantes chargées de l'organisation de la réunion :

- MM. X. BENCKHARD, manufacturier, ancien président de l'Association ;
- N. RICHERT, pharmacien, trésorier de l'Association ;
- E. KELLER, négociant, membre du comité ;
- TH. KLEM, sculpteur ;
- D^r SCHÖEPFER, médecin ;
- J. REUTINGER, pharmacien ;
- PAUL JUNG, imprimeur.

« Dans l'impossibilité où nous nous trouvons de connaître l'adresse de tous nos anciens con-

disciples, nous vous prions, Monsieur, s'il en est à votre connaissance, de leur communiquer cette circulaire et de les prier de nous faire parvenir leur adhésion.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

« LE COMITÉ PROVISOIRE. »

Soixante-neuf adhésions sont parvenues au comité, émanant des personnes suivantes :

Adolph, E., à Colmar.

*Althoffer (l'abbé J.), professeur au Petit-Séminaire de Zillisheim.

Benckhard, X., manufacturier à Colmar.

Bleicher, Albert, à Baccarat.

Bleicher, Gustave, professeur à l'Ecole supérieure de pharmacie de Nancy.

Bloch, Georges, à Colmar.

*Boll, Léon, à Strasbourg.

Brobeck, Chrétien, entrepreneur à Colmar.

Brunck de Freundeck (Richard), à Guebenschwihr.

Cetty (l'abbé H.), vicaire à Mulhouse.

Chagué, Jules, manufacturier à Massevaux.

Chevroton, Gustave, ancien notaire à Saint-Hippolyte.

Christ, Louis, greffier du tribunal de commerce à Belfort.

Claudon, Albert, 5, rue Saint-Jean, à Colmar.

L'astérisque (*) indique les noms de ceux qui n'ont pu assister au banquet.

- Eschbach, Jacques, à Ingersheim.
Fitzenkam, Théophile, à Colmar.
Ganter (l'abbé J.), vicaire à Colmar.
Geiger, Benoit, à Ingersheim.
Grad, Charles, député au Reichstag, Logelbach.
Guthmann (l'abbé), vicaire à Colmar.
Hagenmuller, à Bergholz-Zell.
*Heimbürger, J., notaire à Rouffach.
Hergel, Henri, confiseur à Colmar.
Hoffmann (l'abbé Ch.), à Colmar.
Ingold, Aug., prêtre de l'oratoire à Colmar.
Jung, Paul, imprimeur à Colmar.
Keller, Emile, négociant à Colmar.
Klem, Théophile, sculpteur à Colmar.
*Lauer, Philippe, manufacturier à Neuilly.
Laubser, César, lieutenant au 35^e de ligne à Belfort.
Laubser, Th., directeur de la Société Générale à
Belfort.
Lorber, Louis, libraire à Colmar.
Martin, A., étudiant en médecine à Nancy.
Meinsohn, notaire à Lure.
Meyer, J. B., propriétaire à Gundolsheim.
Million, Ph., vicaire à Grandvillars (terr. de Belfort).
Nachbaur, Paul, 15, rue des Juifs à Colmar.
Netter, Benoit, à Colmar.
Orbann, Alph., bijoutier à Colmar.
Pfister, Camille, pharmacien à Dannemarie.
Pfulb, Aug., négociant à Bollwiller.
Reutinger, Joseph, à Colmar.
Reutinger, Jules, pharmacien à Colmar.
Richert, Louis, d'Aloïse, à Colmar.
Richert, Nicolas, pharmacien à Colmar.

- *Ricklin, Eug., notaire à Besançon.
Rohmer, Aimé (l'abbé), vicaire à Soultzmatt.
Roudolphi, Léon, étudiant en droit à Nancy.
Saltzmann, Isidore, à Colmar.
Saltzmann, Robert, à Sigolsheim.
Scherb, André, à Turckheim.
Scherb, Xavier, à Turckheim.
Schmitt, Charles, à Colmar.
Schmitt, Emile, à Colmar.
*Schmitt, Joseph, à Colmar.
Schœpfer, docteur en médecine à Colmar.
Schoffit (l'abbé), aumônier à Ribeauvillé.
Schreiber, Auguste, négociant à Colmar.
Schwindenhammer, Louis, fabricant de papiers à
Turckheim.
Schwindenhammer, Paul, propriétaire à Zellenberg.
Schwindenhammer, Xavier, fabricant de papiers à
Turckheim.
*Spetz, Georges, à Issenheim.
Stackler, Xavier, propriétaire à Battenheim.
Thuet, Ed., D^r en médecine à Mulhouse.
Trincano, Adolphe, au Logelbach.
Waltz, Charles, rue du Rempart à Colmar.
Wenzinger, Gustave, à Saint-Hippolyte.
Wetterlé (l'abbé Emile), 20, rue de Rouffach à Colmar.
Widerkehr, Louis, fabricant-carrossier à Colmar.

André GANTER

3bis, rue de Mulhouse

68790 MOR-SCHWILLER-le-BAS

☎ (89) 42 68 34

La réunion eut lieu dans la grande salle de l'Hôtel des Deux-Clés. La séance fut ouverte à 11 heures et demie, sous la présidence de M. André Scherb, fabricant de papiers à Turckheim. M. Xavier Benckhard, ancien vice-président de

l'association, souhaita la bienvenue aux assistants, puis on passa à la nomination du bureau provisoire, qui se trouve ainsi composé :

Président : CH. GRAD, député au Reichstag ;

Vice-présidents : A. SCHERB, fabricant de papiers à Turckheim ;

GUSTAVE BLEICHER, professeur à l'Ecole supérieure de pharmacie de Nancy ;

Secrétaire : PAUL JUNG, imprimeur à Colmar ;

Trésorier : L. LORBER, libraire à Colmar ;

Membres : X. BENCKHARD, manufacturier à Colmar ;
RICHARD BRUNCK DE FREUNDECK, ancien sous-préfet ;

TH. KLEM, sculpteur.

Après la constitution du Comité, M. Grad a pris la parole et expliqué de la façon suivante le but de la réunion :

« Mes chers camarades,

« Permettez-moi de vous remercier de tout cœur du témoignage de sympathie que vous venez de me donner en me désignant pour présider cette réunion. Je suis touché profondément de cette marque de bon souvenir et vous prie de recevoir de ma part l'expression de ma plus cordiale affection. Plus libre de diriger votre choix, je vous aurais prié pourtant de reporter vos suffrages sur un autre d'entre nous, mieux à même de se trouver toujours à la disposition de l'association, pour suivre ses affaires courantes.

Si néanmoins je me rends à votre désir, c'est dans la pensée que mes collègues du bureau sauront me suppléer avec avantage dans l'intérêt de l'œuvre, en toute éventualité.

« Ainsi que vous l'a fort bien exprimé M. Benckhard, au nom du comité d'initiative, en nous souhaitant la bienvenue en termes si chaleureux, le but de notre réunion d'aujourd'hui est de reconstituer, de raviver l'ancienne association des élèves du Collège libre de Colmar. L'ancienne association s'est vue dispersée, sinon dissoute, sous l'influence des événements politiques peu après la fondation de l'œuvre. Au milieu des épreuves où nous conduisent les hasards de la vie, dans les situations les plus diverses, il est bon de se retrouver à certains moments pour se retremper afin de se prêter assistance et appui dans la mesure du possible. N'y aurait-il que le plaisir de se serrer la main, après des années de séparation, cette satisfaction suffirait pour motiver notre réunion et pour échanger quelques paroles de souvenir entre camarades élevés dans la même école. C'est l'idée de fortifier ou de rétablir les liens de confraternité susceptibles de nous unir qui a déterminé les membres du comité local à prendre l'initiative de la réunion d'aujourd'hui. Nous avons été heureux de répondre à leur appel.

« La réunion d'aujourd'hui n'a d'ailleurs qu'un but préparatoire. Je crois être l'interprète du

comité en vous invitant de vous retrouver ici dans le courant de l'automne pour vous prononcer sur les statuts de l'association. Ces statuts vous seront transmis tels qu'ils ont été adoptés lors de la première constitution de l'association en 1868. Vous aurez à nous dire dans quelle mesure ils seront à modifier ou à maintenir pour s'adapter à notre situation présente. En vous soumettant cette proposition, j'espère que nous nous retrouverons ici l'automne prochain plus nombreux encore. Tous tiendront à cœur de se rencontrer au rendez-vous, les anciens ainsi que les plus jeunes recrues. L'association des anciens élèves du Collège libre doit recevoir dans ses rangs tous les élèves sortis de la maison depuis son ouverture jusqu'à ce jour. »

A la suite d'une discussion à laquelle prirent part MM. Laubser, Christ, Ganter, Dr Schœpfer, Ingold, Hoffmann, l'assemblée fixe la prochaine réunion au dimanche 30 septembre 1883. Les réunions ultérieures se tiendront successivement à Mulhouse et à Strasbourg, suivant les dispositions qui seront prises lors de chaque assemblée générale annuelle.

Un banquet, pendant lequel a régné la plus franche cordialité et dans le cours duquel on a porté de nombreux toasts, termina cette première réunion.



STATUTS

adoptés

par l'assemblée du 4 octobre 1868.

1. Le 4 octobre 1868, les anciens élèves du Gymnase catholique de Colmar ont formé entre eux une association fondée sur leur mutuelle amitié. Le siège en est établi au Gymnase catholique.

2. Le but de l'association est de maintenir entre tous les membres, dispersés dans la société, cet esprit d'amicale fraternité qui les unissait au Collège, et de venir en aide aux camarades malheureux et à leurs enfants.

3. Nul ne peut être membre de l'association s'il n'a passé au moins un an au Gymnase catholique. Il est pourtant loisible au Comité de faire exception à cette règle.

4. Les membres seuls ont droit à l'assistance de l'association. Néanmoins peuvent y être admis exceptionnellement d'anciens élèves non associés.

5. Chaque année, vers la fin des vacances, les intérêts de l'association sont discutés dans une réunion générale.

6. Cette assemblée élit à la majorité des voix et au scrutin secret le Comité directeur qui administre la société. Il se compose de quinze membres, dont huit résidant à Colmar, et sept étrangers à la ville. Le président doit être pris parmi les premiers, et est élu en assemblée générale. Il y a deux vice-présidents, élus de la même manière, l'un Colmarien, l'autre résidant à l'extérieur. Le Comité nomme lui-même les autres membres du bureau.

7. Le Comité se renouvelle chaque année par tiers. Pour les deux premières années, le sort indiquera les membres sortants. Toutefois le président, le secrétaire et le trésorier conserveront leur mandat pendant trois ans.

8. Pour faire face aux frais de l'association, une cotisation annuelle de cinq francs par membre constituera un fonds de secours. Ce fonds pourra en outre être alimenté par des dons volontaires.

9. Les fonds seront placés en rentes. Le trésorier ne pourra en disposer sans la décision du Comité directeur se prononçant à la majorité des voix. Cette décision lui sera notifiée par mandat signé du président. Il rendra compte de la situation financière de l'association à chaque réunion générale.

10. Le secrétaire tiendra registre des membres associés et lira à chaque réunion le procès-verbal de l'assemblée précédente.

11. Le président fera à chaque assemblée générale un rapport succinct sur la situation de l'association.

12. Le Comité directeur est chargé de tous les renseignements, demandes de secours et recommandations à donner.

13. Après chaque assemblée générale aura lieu un banquet aux frais des membres qui voudront y participer.

14. Le compte-rendu de la réunion générale sera imprimé avec la liste des noms des associés, et formera le bulletin annuel de l'association, qui sera envoyé à tous les membres.

15. En cas dissolution de la Société, le fonds social sera réservé pendant un an, puis versé à la conférence de Saint-Vincent-de-Paul du Collège, et subsidiairement à une association charitable quelconque.



Un grand nombre de lettres de convocation ne sont pas arrivées à leur adresse. D'un autre côté il y a beaucoup d'anciens élèves dont le Comité ignore la résidence. Il serait très reconnaissant à ses anciens condisciples s'ils voulaient bien faire parvenir au secrétaire, M. Paul Jung, à Colmar les renseignements qu'ils pourraient fournir à cet égard.
